



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-69 ordonnant la fermeture d'une partie du chemin Méthot (secteur Saint-Nicolas) et décrétant son entretien annuel à titre de chemin de tolérance

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Fermeture de rue

Le Conseil ordonne la fermeture d'une partie du lot 1 963 365 d'une superficie de 365,6 mètres carrés, d'une partie du lot 1 964 250 d'une superficie de 400,2 mètres carrés et des lots 2 244 728 et 1 961 087 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan annexé au présent règlement.

2- Entretien du chemin de tolérance

Le Conseil décrète les travaux d'entretien annuel des lots visés à l'article 1 à l'exception de la partie du lot 1 963 365 du cadastre du Québec, aux frais de l'ensemble des contribuables de la Ville.

Adopté le 16 décembre 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 DÉCEMBRE 2003